

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Geronimo 490 EC (26122000)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Agriculture.
Produits phytopharmaceutiques
Fongicide.
(EC) Concentré émulsionnable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

AAKO B.V.

Boîte postale : 205
Code postal/Lieu : 3830 AE Leusden The Netherlands
Téléphone : +31 (0) 33 494 84 94
Telefax : +31 (0) 33 494 80 44
Contact pour informations regulatory@aako.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir fournisseur (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures d'affaires).
ou
Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.
DZ : +213 21 97 98 98
EG : +20 2 6840902
MA : +212 (0)37 68 64 64
TN : +216 1 335500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aiguë 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09)

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

PROCHLORAZ ; N°CAS : 67747-09-5
PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1
BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3
CALCIUM DODECYLBENZENESULPHONATE ; N°CAS : 26264-06-2

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH 401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.
Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

PROCHLORAZ ; N°CE : 266-994-5; N°CAS : 67747-09-5
Poids : ≥ 30 - < 40 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
PROPICONAZOLE ; N°CE : 262-104-4; N°CAS : 60207-90-1
Poids : ≥ 6 - < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
BUTYROLACETONE ; N°CE : 202-509-5; N°CAS : 96-48-0
Poids : ≥ 5 - < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319
BUTANE-1-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484630-38-XXXX ; N°CE : 200-751-6; N°CAS : 71-36-3
Poids : ≥ 3 - < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336
CALCIUM DODECYLBENZENESULPHONATE ; N°CE : 247-557-8; N°CAS : 26264-06-2
Poids : ≥ 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

Indications diverses

Ce produit est considéré comme dangereux.
Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

éloigner la victime de la zone dangereuse.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Consulter un médecin si une indisposition se développe.

En cas de contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Après contact avec les yeux

Continuer à rincer l'oeil à l'eau froide durant 10 - 15 minutes, en rétractant fréquemment les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Boire beaucoup d'eau.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux:

Rougeur & Larmes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donner une thérapie de soutien.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂).

Mousse.

Eau en aérosol

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique génère:

Oxydes de carbone.

Oxydes d'azote.

Chlorures.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit déversé avec un matériau inerte (p. ex. : du sable sec ou de la terre sèche) et placer dans un contenant à déchets chimiques.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver sous clé.

Matériaux d'emballage

Bouteilles de COEX polyéthylène.

Fûts métalliques plaqués de résine.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 3B

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température maximale de stockage : 50°C

Température minimale de stockage : 0°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 100 ppm / 310 mg/m³

Limitation de crête : 1(I)

Remarque : Y

Version : 06-11-2015

Valeurs limites biologiques

BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : 1-Butanol / Urine (U) / Avant la couche suivante

Valeur seuil : 2 mg/g Kr

Version : 31-03-2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

Paramètre : 1-Butanol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 10 mg/g Kr
Version : 31-03-2004

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection individuelle approprié, en fonction du travail à effectuer et en conformité avec la norme EN166.

Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux produits chimiques pertinence (EN 374), également avec contact direct et prolongé (conseillé: index de protection 6).

L'exposition à long terme:

Délai de rupture: 480 min

L'épaisseur du matériau: 0,7 mm

Exposition de courte durée:

Délai de rupture: 30 min

L'épaisseur du matériau: 0,4 mm

Matériel:

NBR (Caoutchouc nitrile) Néoprène

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection chimique (blouses à manches longues, deux pièces costume résistant aux projections de produits chimiques, ou des combinaisons jetables résistant aux produits chimiques) selon la norme EN 465.

Porter des chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques selon EN 13832.

Protection respiratoire

Porter un masque respiratoire complet approuvé masque en conformité avec la norme DIN EN 136/140.

Type de filtre A: (Marron) Gaz et vapeurs de composés organiques, point d'ébullition > 65°C.

Mesures générales de protection et d'hygiène

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Lavez les vêtements avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données de sécurité

État :		liquide
Couleur :		Clair(e) - Jaune.
Odeur :		Solvants organiques
Point éclair :		76 °C
Température d'ignition :	>	300 °C
Inflammabilité:		Ininflammable.
Propriétés d'oxydation:		Aucune information disponible.
Densité :	(20 °C)	1100 - 1200 kg/m ³
Solubilité dans l'eau:		Emulsifiable.
Propriétés explosives :	Non explosif	

9.2 Autres informations

Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Rayons directs du soleil.
Flamme nue.

10.5 Matières incompatibles

Acide fort
Base forte

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère:
Oxydes de carbone.
Oxydes d'azote.
Chlorures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3535 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	790 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2010 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	4200 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 7,92 mg/L

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

Temps d'exposition : 4 h
Résultat d'essai : concentration possible maximum.
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (BUTANE-1-OL ; N°CAS : 71-36-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 8000 ppm

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée
Espèce : Lapin
Résultat : Non irritant.
Méthode : OCDE 404

Irritation des yeux

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Espèce : Lapin
Résultat : Irritant
Méthode : OCDE 405

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Paramètre : Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde.
Méthode : OCDE 406

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Paramètre : Cancérogénicité (PROCHLORAZ ; N°CAS : 67747-09-5)
Résultat d'essai : Non cancérogène.
Paramètre : Cancérogénicité (PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1)
Résultat d'essai : Non classifié

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : 8,02 mg/L
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203
Paramètre : EC50
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 26 mg/L
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Dose efficace : 0,88 mg/L
Temps d'exposition : 72 h

Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

Méthode : OCDE 201

Toxicité terrestre

Toxicité sur les arthropodes terrestres

Toxicité pour les insectes utiles

Paramètre : DL50 (PROCHLORAZ ; N°CAS : 67747-09-5)
Espèce : Apis mellifera (abeille)
Évaluation : Non toxique aux abeilles.
Paramètre : DL50 (PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1)
Espèce : Apis mellifera (abeille)
Dose efficace : > 100 µg/abeille (Oral)

Toxicité pour les oiseaux

Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux

Paramètre : DL50 (PROCHLORAZ ; N°CAS : 67747-09-5)
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité pour les oiseaux (reproduction)

Paramètre : DL50 (PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1)
Espèce : Anas platyrhynchos (canard colvert)
Dose efficace : > 2510

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (PROCHLORAZ ; N°CAS : 67747-09-5)
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Paramètre : Biodégradation (PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1)
Évaluation : N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1)
Concentration : 116
Paramètre : Coefficient de partage: n-octanol/eau (PROCHLORAZ ; N°CAS : 67747-09-5)
Concentration : 4,3
Paramètre : Coefficient de partage: n-octanol/eau (PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1)
Concentration : 3,72

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/Désorption

Paramètre : Mobilité au sol (PROCHLORAZ ; N°CAS : 67747-09-5)
Évaluation : Ne s'écoule pas dans la nappe phréatique.
Paramètre : Coefficient d'adsorption (PROPICONAZOLE ; N°CAS : 60207-90-1)
Dose efficace : 382 - 1789

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ONU3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PROCHLORAZ · PROPICONAZOLE), 9, III, (E)

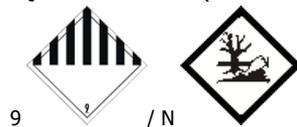
Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PROCHLORAZ · PROPICONAZOLE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

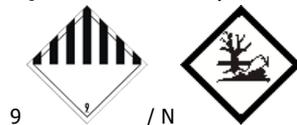
Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :



9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :



9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives nationales

Lituanie.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)
ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
AFFF = Aqueous Film Forming Foam
AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)
AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)
aq. = Aqueous
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)
atm = Atmosphere(s)
B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)
BCF = Bioconcentration Factor
bp = Boiling point at stated pressure
bw = Body weight
ca = (Circa) about
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log₁₀ hydrogen ion concentration
pKa = -log₁₀ acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution : 02-11-2016
Date d'édition : 02-11-2016
Version : 1.0.0

Geronimo 490 EC

26122000

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
